



Aide financiere pour etre partie civile

Par **abduallah**, le **18/10/2008 à 20:20**

ayant peu de moyen financier ,percevant le rmi est-il possible d'avoir une aide financiere afin de me represente en partie civile car j'ai ete victime d'une balle perdue et vu que la gendarmerie a finalement arrete l'auteur des coup de feux ,il m'ont adresse une convocation

Par **JamesEraser**, le **18/10/2008 à 20:58**

Si vous devez engager des frais pour aller jusqu'au procès, conserver le ticket de paiement ou note de frais (taxi, autocar, train, hélico ou croisière.....)rnIncluez ces frais dans votre demande de réparation en dommage et intérêt. rnExperatooment

Par **Marion2**, le **18/10/2008 à 23:58**

Bonsoir,rnPuisque vous percevez le RMI, vous pouvez contacter un avocat, vous avez droit à l'Aide Juridictionnelle totale.rnDemandez un dossier rapidement au greffe du tribunal avec la liste des Avocats qui acceptent l'AJ.rnBon courage